

ASSEMBLÉE NATIONALE
23 septembre 2014

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2188)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 2342

présenté par
M. Baupin, rapporteur

ARTICLE 51

Compléter l'alinéa 7 par les mots :

« et aux économies d'énergie ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à faciliter l'accès aux données de consommation permettant d'orienter efficacement les dispositifs de soutien en matière d'efficacité énergétique.